

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 62-419-1931 Interdiction de séjour

n° 62-419-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 octobre 1931

Numéro JO

n° 419 du 31/10/1931

Date du numéro

31 octobre 1931

TEXTE INTÉGRAL

le séjour de la ville de Djibouti est interdit pendant cinq ans, pour compter du 15 juin 1933, date de sa libération, au nommé Abdi Ibrahim.